

14 août - 1817

EXTRAIT

Du Régistre de la Société ecclésiastique de St. Michel,
pour l'année 1817.

LE quatorze août mil-huit-cent-dix-sept, en conséquence d'une Lettre circulaire en date du trois Juillet même année, écrite par ordre de Monseigneur le Président, convoquant les Procureurs pour tenir leur Bureau ordinaire au Séminaire de Nicolet; se sont trouvés au dit lieu Messieurs Deguise, Desjardins, Rimbault, Paquet, Antoine Bedard, Maguire, Boucherville et Dénéchau en présence desquels Monseigneur le Président a exhibé au Bureau les réponses des Procureurs à sa circulaire du 16 janvier dernier, desquelles il résulte; que Messrs. Labroquerie curé, Morisset et Primeau missionnaires, et Crevier vicaire, ont été admis comme membres de la Société: Mr. Deguise nommé vice-trésorier du district de Montréal à la place de feu Mr. Conefroy: et Mr. Dénéchau déclaré Procureur à la place du même.

Monseigneur le Président a aussi exhibé les formules de Mr. Ch. Hot curé de Ste. Geneviève, de Messrs. Paré, J. Bte. Morin, Hudon, Duguay, Cecile et Grenier vicaires qui ont été acceptés comme membres de la Société.

Il a été résolu 1° Que Messrs. *Painchaud, Jean Leclerc, Madras & L. Marois* étant en retard de leur contribution de plusieurs années, ne seront plus considérés comme membres de la société: et que Mr. *Painchaud* ne sera jamais ré-admis quand même il payeroit ses arrérages et souscriroit une nouvelle formule.

2° Que Messrs. les Vicaires, membres de la société doivent payer le cinquantième non seulement de leurs émolumens, mais encore de leur pension alimentaire.

3° Qu'une somme de £ 50 soit allouée par manière d'aumône à Mr. Janvier Leclerc pour une année à dater du 30 septembre prochain supposé qu'il soit déchargé de sa cure.

4° Qu'une somme de £ 25 soit donnée pour l'année suivante à Mr. Coyteux.

5° Que Mgr. le Président soit autorisé à souscrire une somme de £ 50 si elle est nécessaire, pour encourager une édition catholique du Nouveau Testament en langue Française, avec des notes sur les points controversés.

6° Qu'une somme de £ 100 sera donnée au Seminaire de Nicolet.

7° Que £ 50 soient appliqués à l'éducation des seminaristes Irlandois et Ecossois.

8° Qu'une somme de £ 37 soit appliquée à la Mission de Drummondville à la disposition de Monseigneur le Président.



	£	S.	D.
Le trésorier a fait recette de - - - - -	769	19	5
qui restoit en caisse l'année dernière ainsi que des ar- rérages de 1816 et contributions de l'année courante.	531	7	11
Ce qui forme un total de - - - - -	1301	7	4
La dépense de 1816 se monte - - - - -	365	13	1
De sorte qu'il reste en caisse - - - - -	935	14	3

FAIT et passé au Séminaire de Nicolet les jour et an que dessus, et ont signé au plumitif lecture faite.

(Signé) ✠ J. O. EV. DE QUEBEC,

Frs. Jh. Deguise ptre. Jn. Rimbault ptre. J. Desjardins ptre. Thos. Maguire ptre.
Raph. Paquet ptre. Ant. Bedard ptre. Ch. Boucherville ptre. E. D. Dénéchau ptre.
Chaboillez ptre. secrétaire.

Bon pour Copie.

Ch. Boucherville ptre. S.

COMPTE détaillé de la dépense de 1816.

	£	s.	D.
Pour impression du procès verbal du Bureau de 1816, - - -	2		
Pour l'école des Sœurs de St. Hyacinthe - - - - -	25		
Pour feu Mr. Gaillard - - - - -	12		
Pour l'église du faux-bourg St. Roch - - - - -	50		
Pour le Seminaire de Nicolet - - - - -	50		
Pour les seminaristes irlandais et écossais - - - - -	58	3	3
pension, allowance, médicamens et frais funéraires de feu Mr. Duchouquet - - - - -	39	0	4
Pension de Mr. Genest - - - - -	20		
Pour Mr. Coyteux - - - - -	25		
A Mr. Cornelier - - - - -	30		
Frais pour papier, ports de lettres par Mr. le Secrétaire -	4	9	6
Mr. Procureur a l'honneur de transmettre ce procès verbal à			
Mr. Membre de son arrondissement.			

Bureau 1817